

école  
municipale de  
**MUSIQUE  
THÉÂTRE &  
DANSE**

Guide 2022



# Editorial

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter la 1<sup>ère</sup> édition du guide de l'école municipale de musique, théâtre et danse. Réalisé en collaboration avec l'association des parents d'élèves de l'école de musique (APEEM), il vous fournit des informations et des conseils pratiques sur l'école et ses enseignements, afin de vous accompagner dans le projet musical, l'éveil ou l'apprentissage artistique de votre enfant.

Et pour la première fois à Montigny sur cette saison 2022-2023, l'enseignement du théâtre sera aussi proposé !

Avec Jean-Claude Benhaïm, maire adjoint chargé des affaires culturelles, nous voulons que la culture soit accessible au plus grand nombre. Nous le faisons déjà avec une programmation culturelle riche et diversifiée, et nous avons la même ambition avec cette école, qui va d'ailleurs prochainement se transformer en conservatoire municipal.

En effet, nous voulons qu'il y ait toujours plus de jeunes ignymontains qui s'initient aux arts. Pour votre enfant, c'est aussi une formidable opportunité pour s'épanouir et découvrir le monde de la création artistique.

Le personnel de l'école municipale de musique se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas également à venir aux portes ouvertes du lundi 5 septembre au samedi 10 septembre 2022 et du lundi 26 juin au samedi 1er juillet 2023. Nous espérons vous y voir nombreux !

A bientôt.



Jean-Noël Carpentier  
Maire de Montigny-lès-Cormeilles



Jean-Claude Benhaïm  
Maire-adjoint chargé de la vie culturelle

# Sommaire

## **I. L'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

- 1/ Qu'apporte l'enseignement de la musique ? ..... p. 4
- 2/ À quel âge peut-on débiter les cours de musique ? ..... p. 4
- 3/ Comment choisir un instrument de musique ? ..... p. 5
- 4/ Quels sont les cours dispensés à Montigny ? ..... p. 7
- 5/ Durée des cours ..... p. 9
- 6/ Quels sont les engagements de l'élève ? ..... p. 10
- 7/ Quels sont les supports pédagogiques utilisés ? ..... p. 10
- 8/ Quel est le système d'évaluation des progrès de l'élève ? ..... p. 10
- 9/ Comment aider son enfant dans son apprentissage ? ..... p. 11

## **II. L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE**

- 1/ Quels sont les bienfaits de l'apprentissage de la danse ? ..... p. 12
- 2/ À quel âge commencer ? ..... p. 12
- 3/ Durée des cours ..... p. 14
- 4/ La tenue vestimentaire ..... p. 14

## **III. L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE**

- 1/ Quels sont les bienfaits de l'enseignement du théâtre ? ..... p. 15
- 2/ À partir de quel âge est-il possible de s'inscrire ? ..... p. 15
- 3/ Durée des cours ..... p. 15

## **IV. INFORMATIONS PRATIQUES**

- 1/ Quel est le coût de la formation ? ..... p. 16
- 2/ Vos rendez-vous ..... p. 18
- 3/ Vos spectacles ..... p. 18
- 4/ Où les cours sont-ils dispensés ? ..... p. 19
- 5/ Qui contacter ? ..... p. 19

Notre mission est de favoriser au plus grand nombre l'accès aux pratiques artistiques. Enfants et adultes sont accueillis dans des formations individuelles ou collectives avec comme ambition un rayonnement artistique bien au-delà des murs de l'école.

# L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

## 1/ QU'APPORTE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ?

Apprendre la musique permet d'acquérir de nombreuses compétences.

Cela favorise :

- ▶ le développement de l'oreille et de l'écoute, c'est-à-dire apprendre à s'écouter et à écouter les autres (respect, partage, tolérance, coopération),
- ▶ le développement de la persévérance et de l'effort (atteindre les buts fixés en début et au cours de l'année), de la concentration, de la capacité d'attention et de la confiance en soi,
- ▶ le développement de l'imaginaire et de la créativité, le développement de l'éducation culturelle, la découverte d'autres univers musicaux et cultures. L'élève développe aussi sa sensibilité et apprend à l'extérioriser. Dès lors que la pratique reste un plaisir, l'élève peut retirer de la satisfaction, de la fierté et augmente son estime de soi grâce à ses efforts quotidiens.

## 2/ À QUEL ÂGE PEUT-ON DÉBUTER LES COURS DE MUSIQUE ?

- ▶ **À partir de 5 ans**, un enfant peut participer aux cours d'éveil musical (45 minutes) puis, à partir de 6 ans, à l'initiation musicale (1 heure). Il s'agit d'un cours hebdomadaire durant la période scolaire. L'enfant apprend plus efficacement avec une pratique tournée vers le jeu. En groupe, les enfants font leurs premiers pas dans la musique, en découvrant une grande variété d'instruments, classiques et traditionnels, l'expression vocale et le plaisir de jouer ensemble. La pratique de certains instruments ou pratiques musicales peut être inconfortable. En guitare classique par exemple, il faut être en mesure d'appliquer une pression assez forte avec le bout des doigts ; il faut être en mesure d'atteindre les tambours ou à la fois les pédales et les cymbales pour la batterie. L'âge de début d'apprentissage peut toutefois varier en fonction de la taille de l'enfant.

➤ **À partir de 5 ans**, un enfant peut commencer à pratiquer le violon, la flûte traversière ou la guitare électrique à l'école de musique.

➤ **À partir de 6 ans**, les enfants ont une meilleure capacité d'attention et retiennent les informations plus facilement. C'est pourquoi ils peuvent pratiquer :

- l'accordéon, la clarinette, le piano et la contrebasse,
- la flûte à bec ou traversière, la guitare classique ou électrique,
- la harpe celtique, le violon ou violon alto, le violoncelle.

Certains instruments ne sont recommandés qu'à partir de 7-8 ans (CE1) : la batterie, les percussions afro-cubaines, le saxophone, la trompette, le trombone, le tuba ou le cor.

➤ **À partir de 9 ans**, l'enfant peut pratiquer le chant moderne, la batterie ou les percussions afro-cubaines. L'idéal est de profiter des portes ouvertes de l'école de musique ou des ateliers afin d'avoir un avis des enseignants.

## UNE PRATIQUE ARTISTIQUE À CHAQUE ÂGE !

**DÈS 5 ANS** : Éveil musical • Éveil + instrument • Éveil danse • Éveil musique + danse

**DÈS 6 ANS** : Initiation musicale • Initiation danse • Initiation musique + danse • Chorale enfants • Initiation + Chorale enfants • Initiation + instrument

**À PARTIR DE 7 ANS** : Instrument + formation musicale + pratique collective musicale • Formation musicale + pratique collective • Danse classique ou modern jazz (non diplômante) • Danse classique ou modern jazz + formation musicale (diplômante) + pratique collective musicale • Formation musicale

### 3/ COMMENT CHOISIR UN INSTRUMENT DE MUSIQUE ?

L'école municipale de musique de Montigny-lès-Cormeilles organise des portes ouvertes et des ateliers découvertes. Au fil de l'année, enfants et adultes auront la possibilité de découvrir ou d'essayer plusieurs instruments de musique ou différentes pratiques musicales. Les portes ouvertes sont animées par les enseignants et les élèves de l'école de musique, elles ont lieu la première semaine du mois de septembre puis à la fin du mois de juin. Les dates et horaires précis sont disponibles sur le site de la Ville (rubrique bouger et sortir/école de musique).

Elles se déroulent généralement à l'espace Nelson-Mandela, au sein de l'école de musique ou des écoles par classe. A l'espace Nelson-Mandela ou à l'école de musique l'effectif est de 4 élèves maximum par atelier, les inscriptions se déroulent en ligne sur le site de la ville ou auprès du secrétariat de l'école.

Le nombre d'inscription est limité à 3 instruments à raison de 4 séances par instrument, toute absence doit être signalée en amont au secrétariat. Les portes ouvertes, les auditions et les mini-concerts de l'école sont d'autres temps qui permettent également de découvrir les instruments, d'échanger avec les enseignants et les élèves.

# Les instruments enseignés à Montigny

- **INSTRUMENTS À VENT**

Accordéon, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor

- **INSTRUMENTS À CORDES**

Violon, violoncelle, alto, contrebasse, harpe celtique, guitare classique, guitare électrique, piano

- **VOIX**

Chant musiques actuelles ou moderne, chant lyrique, chorale enfants, ensemble vocal adulte

- **PERCUSSIONS**

Batterie, batucada, percussions afro-cubaines

# Les pratiques collectives enseignées à Montigny

- **DÉCOUVERTE**

Éveil musical, initiation musicale

- **VOIX**

Chorale 6/8 ans, 9/12 ans ou 13/18 ans, ensemble vocal adulte

- **VENTS**

Orchestre à vents cycle 1, Harmonie fanfare, saxophone band

- **CORDES**

Orchestre à cordes cycle 1 & 2, ensemble de guitares classiques 1 & 2, orchestre de guitares électriques 1, 2 & 3

- **PERCUSSIONS**

Atelier batucada

- **MULTI-INSTRUMENTS**

Atelier musiques actuelles, atelier jazz, musique de chambre, atelier d'improvisation

## 4/ QUELS SONT LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ?

CYCLE	DURÉE	OBJECTIF
Éveil	2 à 3 ans	découvrir la musique
1	4 à 6 ans	découvrir et conforter son choix d'instrument
2	4 à 6 ans	approfondir ses connaissances instrumentales
3	3 à 5 ans	perfectionner et maîtriser le langage musical
4	Cursus adulte (il est possible de débiter à tout âge)	

*L'école de musique peut accompagner chaque élève jusqu'à la préparation de l'option musique au baccalauréat.*

### La formation musicale

L'activité est enseignée sous forme de cours en groupe, dont la durée varie selon le niveau de l'élève, à raison de 1h par semaine en cycle 1, 1h15 par semaine en fin de cycle 1 et 1h30 par semaine en cycle 2. Les élèves ont parfois besoin de faire une voire deux années supplémentaires afin de bien intégrer les bases. Chacun son rythme !

### La formation instrumentale

Pour apprendre à jouer un instrument, les cours sont individuels et hebdomadaires. Leur durée varie également selon le niveau de l'élève.



## La pratique collective

Elle est importante et obligatoire pour sa dimension pédagogique, son rôle social et culturel. Elle se fait au sein :

- des chorales
- des ensembles de guitares des orchestres et harmonies vents
- des ateliers jazz, d'improvisation, saxophone band orchestre pop-rock-jazz ou expression scénique chanteur
- de batucada ou musique de chambre

Les parents et élèves sont informés des horaires de cours (formation musicale, formation instrumentale, pratique collective) à la rentrée de septembre.

L'année d'enseignement est constituée de 35 cours répartis pendant la période scolaire (pas de cours pendant les vacances).



## Le parcours adulte

Un cursus est proposé aux adultes pendant 4 à 6 ans. Il comprend 3 cours par semaine : formation musicale, apprentissage de l'instrument et pratique instrumentale collective. 2 cours sur 3 sont obligatoires :

- La formation musicale et l'instrument pour les débutants
- La pratique collective et l'instrument pour les initiés (après test auprès du professeur de formation musicale)

A la fin de cette formation, vous aurez la possibilité de poursuivre :

- seul, en pratique amateur,
- au sein de l'école de musique en collectif,
- en intégrant le cycle d'étude classique,

## La pratique libre

Dès l'âge de 6 ans, si vous ou votre enfant ne souhaitez pas suivre un cycle d'étude classique, il est possible de pratiquer uniquement une activité musicale collective :

- chanter dans les chorales par tranches d'âges : 6-8 ans, 9-12 ans, 13-18 ans, adultes.
- intégrer l'atelier de musiques actuelles,
- pratiquer la musique de chambre (élèves initiés), jouer dans l'orchestre à cordes ou à vents / fanfare (élèves initiés),
- rejoindre l'atelier jazz (élèves confirmés), profiter des cours d'improvisation collective (élèves initiés),
- participer à l'atelier batucada,
- prendre des cours de formation musicale.

## 5/ DURÉE DES COURS

### A 4 ans et demi / 5 ans (GS)

- Eveil musique ou danse 5 ans / 45 min.
- Eveil musique + danse / 1h30
- Eveil musique / 45 min. + instrument en individuel / 20 min.

### A 6 ans (CP)

- Initiation musique ou danse / 1h
- Initiation musique + danse / 2h
- Initiation musique + instrument en individuel / 20 min.
- Initiation musique + chorale / 1h en groupe
- Chorale 6/8 ans

### A partir de 7 ans (CE1)

- Instrument en individuel (20 min. mineur – 30 min. adulte) + pratique collective (obligatoire) + formation musicale (obligatoire)
- Pratique collective + formation musicale
- Pratique collective ou formation musicale
- Instrument adulte (30 min. en individuel) + formation musicale (obligatoire pour les débutants)
- Instrument adulte (30 min. en individuel) + pratique collective (pour les initiés)



## 6/ QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE ?

Il doit s'engager aux auditions, concerts, stages, rencontres, animations ou autres pratiques collectives, avec pour objectif de s'habituer à jouer en public. Les grands rendez-vous de Montigny : les auditions musicales d'hiver et d'été, la nuit des conservatoires, la fête des écoles, le concert du pôle de musiques amplifiées, le concert de fin d'année ... (Consulter la programmation complète de la saison culturelle sur [montigny95.fr](http://montigny95.fr)).

## 7/ QUELS SONT LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS ?

Les professeurs choisissent parmi des supports d'enseignements adaptés aux élèves. Ces manuels d'enseignement sont constamment améliorés afin de rendre l'apprentissage plus facile. Pour les ouvrages de formation musicale, l'association des parents d'élèves de l'école de musique (APEEM) propose des achats groupés aux parents pour réduire les coûts.

## 8/ COMMENT SONT ÉVALUÉS LES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ?

L'intérêt de l'évaluation est d'avoir des repères quant aux acquis de l'élève, sur des points comme la lecture des rythmes, la lecture de notes, la lecture chantée en matière de théorie ; comme la posture de l'élève, la technique (justesse, réflexe...), la musicalité (respect des notes, des nuances...), l'engagement musical (motivation, pratique collective...).

On ne parle pas de redoublement mais de degré d'acquisition de l'élève. Le cursus de formation musicale permet à chacun d'évoluer à sa vitesse dans un cadre défini en 2 cycles, le 3ème cycle s'effectuant au sein d'un Ecole Nationale de Musique (ENM), d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) ou d'un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

L'élève peut, selon son rythme, atteindre le niveau pour passer dans le cycle suivant (diplôme de fin de cycle) en 4 ou 5 ans. Une sixième année peut exceptionnellement être accordée. L'évaluation fait le point sur les acquis nécessaires avant d'aborder le cycle suivant.



## 9/ COMMENT AIDER SON ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE ?

Comme toute autre discipline, progresser en musique nécessite une pratique régulière. La difficulté la plus fréquente en musique est le travail quotidien nécessaire à la progression.

Voici des moyens pour rendre la pratique plus agréable :

### Le temps

Convenez d'une heure à laquelle l'enfant pourra pratiquer tous les jours afin que sa pratique devienne une habitude.

### La répétition

Pour les débutants, planifiez 15 à 20 minutes de répétition par jour dans un premier temps. Le temps de pratique va évoluer au fil de l'année et des cycles.

### L'accompagnement

Tout individu a besoin d'être encouragé dans son travail ; c'est pourquoi, l'enfant doit se sentir accompagné dans sa pratique.

### Le coût de l'instrument

Dans la mesure du possible, l'école met à disposition des élèves débutants en priorité, un service de prêt pour certains instruments. Une convention entre l'école et les parents fixe les modalités de prêt. Le coût est celui de la révision de l'instrument chez un luthier spécialisé à la fin de l'année (de 30 à 90 euros selon l'instrument) et de l'assurance contre la perte, le bris ou le vol (compter une trentaine d'euros, le montant est variable en fonction de la valeur de l'instrument). L'instrument doit être remis dans son état d'origine, une attestation de l'atelier de révision ou de réparation sera demandée à la remise de l'instrument. La location d'instruments est possible auprès d'organismes extérieurs. Vous pouvez prendre conseils auprès de votre enseignant, des prospectus sont à votre disposition dans le hall de l'école de musique et l'APEEM possède également une liste de contacts. Pour l'achat de l'instrument neuf ou d'occasion, il est préférable de demander conseils auprès du professeur. Il faudra prévoir des dépenses liées à la pratique de l'instrument : partitions, cahiers de musique ; révision annuelle ou accord biennuel pour les détenteurs de leur instrument. Pour certains instruments des dépenses liées à certains consommables peuvent également survenir : colophane et archet pour le violon, graisses, huiles et anches pour clarinette ou saxophone ...

### Le coût de l'assurance éventuelle

Elle est proportionnelle à la valeur de l'instrument, elle doit couvrir les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts). Avant toute nouvelle souscription renseignez-vous auprès de votre assurance habitation ou de l'assurance scolaire de votre enfant afin de savoir si vous n'êtes pas déjà couvert. Pour toute question vous pouvez contacter l'école de musique, un présentoir est également à votre disposition dans le hall de l'école de musique. Vous y trouvez de la documentation sur les locations et assurances d'instruments de musique. L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Musique propose également à ses adhérents une couverture auprès de la Mutuelle d'assurance des musiciens.

### Le coût de l'entretien de l'instrument

Il est conseillé de prévoir une révision annuelle (environ 80 euros ; gratuite lorsque l'instrument est neuf et sous garantie).

# L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

## 1/ QUELS SONT LES BIENFAITS DE L'APPRENTISSAGE DE LA DANSE ?

La danse est le langage du corps, elle permet d'appréhender la maîtrise du mouvement, de développer la conscience corporelle, l'endurance, de se muscler, de libérer les tensions en favorisant l'expression artistique. A Montigny, des cours de danse classique et de modern jazz sont proposés.

Le succès repose sur un accompagnement parental dans la pratique quotidienne pour les enfants et sur le respect d'une pratique assidue chez les adultes.

## 1/ À QUEL ÂGE COMMENCER ?

### ➤ **Éveil : 4/6 ans et initiation : 6/8 ans**

La phase d'éveil et initiation, tronc commun aux différentes formes de danse est ludique et développe la créativité. Elle permet de développer la sensibilité artistique, la concentration, la conscience corporelle, l'écoute de la musique et des autres, la notion d'espace et de temps.

➤ **À partir de 6 ans** s'ajoute l'apprentissage des fondamentaux de la danse, la découverte des capacités corporelles et d'expression lors du mouvement dansé.

### ➤ **CYCLE 1 : 8/11 ans**

Ce cycle permet l'apprentissage des bases de la danse classique, de la connaissance des arts, de la culture chorégraphique et d'appréhender l'anatomie lors du mouvement dansé.

### ➤ **CYCLE 2 : 11/15 ans**

Durant ce cycle, l'élève poursuit son apprentissage de la technique et de la culture chorégraphique. Il gagne en capacité corporelle et en expression artistique, il développe sa force musculaire. En fin de cycle, les filles abordent la préparation aux pointes et les garçons développent de la puissance musculaire, lors des sauts et pour les portés.



### > CYCLE 3 : 15/18 ans

Ce cycle consolide les acquis de la technique et l'analyse corporelle du mouvement dansé. Il développe l'autonomie artistique, la créativité et l'interprétation. Des notions du pas de 2, des portés avec les garçons pourront être intégrés aux cours. La culture musicale et chorégraphique est source d'inspiration. Le professeur stimule et accompagne l'élève lors de son projet artistique. La fin du cycle conduit au CEC (certificat d'études chorégraphiques).

### > ADULTES : Cours mixtes à partir de 18 ans.

Niveau Débutant ou « faux-débutant » (élève n'ayant pas pratiqué depuis longtemps ou suffisamment). Apprendre et revoir les bases de la technique, retrouver une musculature et de la souplesse. Développer ses capacités corporelles, travailler la mémoire, favoriser l'expression artistique en exécutant des enchaînements chorégraphiques simples. Se libérer des tensions en dansant.

## 3/ DURÉE DES COURS

### Danse classique ou Modern Jazz

#### >> Parcours non diplômant

- > Cycle 1 danse : 8/11 ans / 1h
- > Cycle 2 danse : 11/15 ans / 1h15
- > Cycle 3 danse : 15/18 ans / 1h30
- > Cycle Adulte danse / 1h30

### Danse classique ou Modern Jazz

#### >> Parcours diplômant

- > Cycle 1 danse : 8/11 ans /1h + formation musicale /1h
- > Cycle 2 danse : 11/15 ans /1h15 + formation musicale /1h15 à 1h30
- > Cycle 3 danse : 15/18 ans / 1h30 + formation musicale/1h30
- > Cycle Adulte danse /1h30 + formation musicale adulte / 1h

## 4/ LA TENUE VESTIMENTAIRE

CYCLE	FILLES	GARÇONS
Éveil	tunique rose pâle, collant rose + demi-pointes rose	collant blanc, demi-pointes blanche et justaucorps blanc manches courtes + gaine
Initiation	tunique blanche	
1	tunique bleu ciel	collant gris, demi-pointes grise et justaucorps blanc manches courtes + gaine
2	tunique rose fuchsia	
3	tunique rose fuchsia + pointes rose	collant noir, demi-pointes noir et justaucorps blanc manches courtes + gaine



L'enseignement du théâtre sera proposé pour la première fois à Montigny pour l'année scolaire 2022-2023.

# L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

## 1/ QUELS SONT LES BIENFAITS DE L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE ?

Le théâtre est ludique et libérateur ! Il nous apprend à vivre ensemble, c'est une pratique artistique pédagogique émancipatrice. Il nous aide à lever certaines inhibitions, à gagner confiance en soi, à développer notre créativité et permet d'oublier le stress de la vie quotidienne.

## 2/ À PARTIR DE QUEL ÂGE EST-IL POSSIBLE DE S'INSCRIRE ?

Il est possible de s'inscrire dès l'âge de 8 ans. Des cours d'éveil sont proposés aux 8/11 ans (1h). Les 11/15 ans peuvent quant à eux s'inscrire aux cours d'initiation (1h30) et les 15-18 ans au cycle 1 de théâtre (2h). Pour les adultes, des cours de 2h sont proposés.

## 3/ À PARTIR DE QUEL ÂGE EST-IL POSSIBLE DE S'INSCRIRE ?

- Éveil théâtre : 8/11 ans / 1h
- Initiation théâtre : 11/15 ans / 1h30
- Cycle 1 théâtre : 15/18 ans / 2h
- Cycle 2 - Cycle Adulte théâtre / 2h

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1/ QUEL EST LE COÛT DE LA FORMATION ?

Le coût des cours est fixé en fonction de votre quotient familial. Si vous ne le connaissez pas, il est possible de le calculer en vous rendant sur le site de la Ville montigny95.fr (rubrique Mes démarches, puis "Parents/famille").

### Le tarif annuel (en euros)

Quotient	Éveil musique, théâtre ou danse	Initiation musique, théâtre ou danse / 1 PC*	2 Pratiques collectives (PC*)	Formation musique, théâtre ou danse / Éveil ou initiation musique + danse
A	75 €	120 €	133,69 €	167,75 €
B			174,13 €	208,20 €
C			211,89 €	245,96 €
D			249,66 €	283,73 €
E			287,43 €	321,50 €
Extérieur	150 €	240 €	536 €	597,03 €

Quotient	1 Formation musique, théâtre ou danse + 1 PC*	2 Formations musique, théâtre ou danse	2 Formations musique, théâtre ou danse + 1 PC*	3 Formations musique, théâtre ou danse
A	213,64 €	258,20 €	313,91 €	334,20 €
B	278,27 €	304,72 €	408,87 €	435,31 €
C	338,63 €	370,81 €	497,56 €	529,74 €
D	398,99 €	436,90 €	586,23 €	624,11 €
E	459,36 €	502,55 €	671,47 €	718,12 €
Extérieur	866,44 €	1084,21 €	1408,55 €	1626,32 €

Le tarif annuel est payable en une fois, soit la totalité de l'année scolaire en cours. Pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au prorata temporis. \* PC : Pratique collective pour la musique uniquement

## Le forfait mensuel (en euros)

Le forfait mensuel est payable du mois d'octobre au mois de juin de l'année scolaire en cours pour un total de 9 mensualités, puis au prorata temporis à partir du mois de janvier.

Quotient	Éveil musique, théâtre ou danse	Initiation musique, théâtre ou danse / 1 PC*	2 Pratiques collectives (PC*)	Formation musique, théâtre ou danse / Éveil ou initiation musique + danse
A	8,34 €	13,34 €	14,86 €	18,64 €
B			19,35 €	23,13 €
C			23,56 €	27,33 €
D			27,74 €	31,52 €
E			31,93 €	35,72 €
Extérieur	16,67 €	26,67 €	59,64 €	66,34 €

Quotient	1 Formation musique, théâtre ou danse + 1 PC*	2 Formations musique, théâtre ou danse	2 Formations musique, théâtre ou danse + 1 PC*	3 Formations musique, théâtre ou danse
A	23,74 €	26,69 €	34,88 €	37,13 €
B	30,92 €	33,86 €	45,43 €	48,37 €
C	37,62 €	41,20 €	55,28 €	58,86 €
D	44,33 €	48,54 €	63,14 €	69,34 €
E	51,04 €	55,84,€	74,61 €	79,79 €
Extérieur	96,27 €	120,47 €	156,50 €	180,71€

Ces tarifs sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. \* PC : Pratique collective pour la musique uniquement

(Source : simulateur de tarifs en ligne sur le site montigny95.fr).

Les réinscriptions des anciens élèves se font au début du mois de juin auprès du secrétariat de l'école de musique ou sur le site de la ville. Les inscriptions des nouveaux élèves débutent la troisième semaine du mois de juin. Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Badge non rendu à l'école de musique à l'issue des enseignements de l'année : 50 €



## 2/ VOS RENDEZ-VOUS

### Portes ouvertes

Du lundi 5 septembre au samedi 10 septembre 2022 et  
du lundi 26 juin au samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023

### Rentrée des élèves

Lundi 12 septembre 2022

### Réinscription des anciens élèves

Du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 16 juin 2023

### Pré-inscription des nouveaux élèves

À partir du lundi 19 juin 2023 sur votre portail famille où à l'école municipale.

### Heures musicales a 19h

Salle Wiener à l'École de musique

Les jeudis 20 octobre / 24 novembre / 16 février / 23 Mars (spécial fin de cycle) / 6 avril (spécial fin de cycle) / 20 avril

### Auditions musique, théâtre et danse

Du lundi 12 décembre au samedi 17 décembre - Salles Wiener et Max Pol à l'École de musique

Du lundi 26 juin au samedi 1er juillet 2023 - Salles Wiener et Max Pol à l'École de musique

## 3/ VOS SPECTACLES

### OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE

vendredi 30 septembre - Centre culturel Picasso

### CONCERT DU NOUVEL AN

mardi 10 janvier - Centre culturel Picasso

### NUIT DES CONSERVATOIRES :

vendredi 27 janvier - Église Saint-Martin, Grande rue

### CONCERT POP/ROCK/JAZZ

vendredi 31 mars - Centre culturel Picasso

### CONCERT AMZIK

vendredi 2 juin - Centre culturel Picasso

### CONCERT DE FIN D'ANNÉE

vendredi 16 juin - Centre culturel Picasso

### FÊTE DE LA MUSIQUE

mercredi 21 juin - Centre culturel Picasso



## 4/ OÙ LES COURS SONT-ILS DISPENSÉS ?

### Ecole de musique et de théâtre

Rue Van-Gogh (à côté du centre Picasso)

#### Mon enfant est porteur de handicap, peut-il pratiquer la musique ?

Oui, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons le maximum afin de vous proposer un accompagnement et/ou cursus adapté. Nous travaillons en partenariat avec l'Institut Médico-Educatif (IME) de Montigny-lès-Cormeilles et l'association MESH.

### Cours de danse

Espace Nelson-Mandela - avenue Aristide Maillol (le mercredi)  
Gymnase du Cosec - rue Auguste Renoir (le samedi)

**IMPORTANT :** si vous pratiquez un instrument à domicile, pensez à respecter la tranquillité du voisinage. S'il est toléré de jouer 1h par jour (avant 22h), chacun doit veiller à ne pas causer de trouble anormal du voisinage. Dans tous les cas, il est recommandé d'échanger avec ses voisins pour définir un rythme de pratique qui convient à tous.

## 5/ QUI CONTACTER ?

### Accueil et renseignements

#### Secrétariat de l'école municipale

Linda Abdallah – tél. 01.30.26.30.33  
Mail : ecolemusique@ville-montigny95.fr

#### Secrétariat de l'action culturelle

Robertine Duverney – tél. 01.30.26.30.50  
Mail : robertine.duverney@ville-montigny95.fr

#### Directrice de l'EMMTD

Rubenne Girondin - 01.30.26.30.50  
mail : rubenne.girondin@ville-montigny95.fr  
(Accueil uniquement sur rendez-vous)

#### Association des parents d'élèves

E-mail : appem-montigny@gmail.com  
Les objectifs de l'association sont de soutenir et d'aider l'école municipale dans la réalisation de ses projets et d'être force de propositions pour contribuer au rayonnement et au dynamisme de l'école.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, vendredi 11h – 19h  
Mercredi 10h – 20h  
Samedi 10h – 16h

# *Faites-vous plaisir !*

La musique, la danse et le théâtre doivent être un plaisir et non une contrainte. Essayez de ne pas avoir des attentes irréalistes et de ne pas mettre la pression à votre enfant. Chacun apprend à son rythme. La clé du succès repose sur l'envie et le plaisir dans l'apprentissage. Notre objectif principal est donc de former à la pratique amateur, par le biais de formations encadrées par des programmes pédagogiques, avec des professeurs diplômés. Certains élèves qui le souhaitent et qui en ont les capacités pourront ensuite poursuivre vers une pratique professionnelle.

